

OBER
Longeville-en-Barrois (55)



**DOSSIER DE DEMANDE DE
REGULARISATION
ADMINISTRATIVE**

**RESUME NON TECHNIQUE DE
L'ETUDE D'IMPACTS**

Sommaire

1/ OBJET DE L'ETUDE D'IMPACTS	3
2/ ACTIVITE DE LA SOCIETE OBER	3
2.1 PRESENTATION GENERALE	3
2.2 ACTIVITES REGLEMENTEES :	4
3/ ETAT INITIAL DU SITE	6
3.1 LOCALISATION DES INSTALLATIONS	6
3.2 DOCUMENTS D'URBANISME ET SERVITUDES	6
3.3 ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	6
3.4 ENVIRONNEMENT NATUREL	9
3.5 PATRIMOINE CULTUREL	10
3.6 ENVIRONNEMENT HUMAIN ET INDUSTRIEL	10
4/ IMPACT DU PROJET ET MESURE COMPENSATOIRE	12
4.1 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LE PATRIMOINE	12
4.2 IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS SOL	13
4.3 IMPACT SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	13
4.4 IMPACT SUR L'AIR.....	15
4.5 BILAN ENERGETIQUE	16
4.6 TRAFIC	17
4.7 IMPACT SUR LA TRANQUILITE DU VOISINAGE BRUIT.....	17
4.8 GESTION DES DECHETS	17
4.9 IMPACT DES NUISANCES OLFACTIVES	18
4.10 EMISSION LUMINEUSE.....	18
4.11 ANALYSE DES EFFETS TEMPORAIRES	18
5/ EVALUATION DE L'IMPACT SANITAIRE	18
6/ REMISE EN ETAT DU SITE	19
6.1 MESURES ENVISAGEES	19
6.1 USAGE FUTUR DU SITE.....	19
7/ EVALUATION DU COUT DES MESURES COMPENSATOIRES	20
8/ ANALYSE DES METHODES UTILISEES ET DES DIFFICULTES RENCONTREES POUR EVALUER LES IMPACTS DE L'ACTIVITE	20

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des activités réglementées du site OBER	5
---	---

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de l'usine OBERFLEX à Longeville-en-barrois (55)	6
--	---

1/ OBJET DE L'ETUDE D'IMPACTS

L'étude d'impact vise à apprécier les conséquences environnementales d'un projet pour en limiter les impacts négatifs.

Elle consiste donc à réaliser :

- une analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- l'étude des modifications que le projet y engendrerait ;
- l'étude de ses effets sur la santé et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement et sur la santé.

La présente étude d'impact a donc été rédigée conformément à la réglementation en vigueur et en fonction des informations disponibles.

2/ ACTIVITE DE LA SOCIETE OBER

2.1 Présentation générale

OBER est le spécialiste du panneau bois décoratif. Il réalise le revêtement de panneaux bois (panneaux de particules, panneaux médium) qui sont utilisés pour le sol, le plafond, l'agencement...

OBER maîtrise la transformation de ses produits depuis la sélection des placages jusqu'au panneau. L'entreprise est certifiée ISO 9001. L'entreprise a entamée une démarche de certification ISO14001 et a réalisé son bilan carbone en 2009. La société met en place également une démarche d'éco-conception sur le développement de ses nouveaux produits.

Au-delà d'une palette standard comprenant plus d'une centaine de décors, Oberflex offre à ses clients architectes, industriels et agenceurs une démarche de partenariat technique et commercial. Au sein de l'entreprise, un bureau d'études, appuyé d'une CAO et relayé par un laboratoire moderne de recherche sont à la disposition des designers, architectes d'intérieur et clients pour étudier des cahiers des charges spécifiques, optimiser des plans, adapter des calepinages, mettre au point des prototypes...

Les qualités esthétiques des panneaux Oberflex résultent d'une sélection rigoureuse des plus belles essences de bois en provenance d'un réseau mondial de fournisseurs. L'entreprise a obtenu les labels PEFC et FSC, garant du fait que les matières premières proviennent de forêts gérées durablement. Les feuilles de placages réceptionnées sont triées par couleur et jointées en différents modes. Afin d'étendre encore cette offre, tous ces placages peuvent bénéficier de plusieurs aspects de surface : brut, mat, satiné, relief ou brossé, qui offrent des touches différents et peuvent être complétés par des effets de lumière au souhait des prescripteurs.

2.2 Activités règlementées :

Au regard de ses activités, les installations de la société OBER sont visées par la législation sur l'installation classées pour la protection de l'environnement et soumises à autorisation pour quelques une des activités du tableau ci-dessous.

N°	Définition	Capacité maximum du site	Régime	Rayon affichage
1131-1	Emploi ou stockage de substances et préparations toxiques solides ;	Q < 34,75 kg	NC	/
1131-2	Emploi ou stockage de substances et préparations toxiques liquides ;	Q < 122,5 kg	NC	/
1173	Emploi ou stockage de substances et préparations dangereuses pour l'environnement – B- Toxiques pour les organismes aquatiques	Q < 152 kg	NC	/
1220-2	Stockage ou emploi de comburants (oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation est :	150 kg	NC	/
1418	Stockage ou emploi d'acétylène. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation est :	21 kg	NC	/
1432-2	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (fioul domestique en citerne aérienne). Stockage de liquides inflammables (...) représentant une capacité équivalente totale :	Céq = 18,4 m3	DC	/
1433-A	Installation de simple mélange à froid. Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est :	5.5 tonnes	DC	/
1435	Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	Véq = 2,4 m3	NC	/
1530	Dépôt de papier, cartons, ou matériaux combustibles analogues. La quantité stockée étant:	411 m3	NC	/
1532	Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues. La quantité stockée étant:	1160 m3	D	/
2160	Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables	750 m3	NC	/
2260-2	Broyage (...) des substances végétales et de tous produits organiques naturels. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant :	110 kW	D	/
2410	Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant :	523 kW	A	1

OBER SA

2564	Nettoyage par des procédés utilisant des solvants organiques (white spirit). Le volume des cuves de traitement étant :	< 200 L	NC	/
2575	Emploi de matières abrasives sur un matériau quelconque. La puissance installée des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant :	288 kW	NC	/
2661-1	Transformation de polymères : 1. par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression, la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :	2 856 kg/j	D	/
2661-2	2. par tout procédé exclusivement mécanique	2 856 kg/j	D	/
2662	Stockage de polymère. Le volume susceptible d'être stocké étant :	8,3 m3	NC	/
2663-1	Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères Le volume susceptible d'être transformé étant :	31 m3	NC	/
2663-2	Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères Le volume susceptible d'être transformé étant :	130,2 m3	NC	/
2910A	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 167C et 322 B4 (...) A) Lorsque la puissance de l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel est (...)	5,2 MW (gaz)	DC	/
2910 B	B) lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A (...)	2 MW (bois)	A	3 km
2920	Installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa, la puissance absorbée étant : 2. n'utilisant pas de fluides inflammables ou toxiques (fluide : eau)	237 kW	NC	/
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs La puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant :	15 kW	NC	/
2940	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile...) 2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que "le trempé" (pulvérisation, enduction...). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est	203 kg/j	A	1 km

Tableau 1 : Liste des activités réglementées du site OBER

3/ ETAT INITIAL DU SITE

3.1 Localisation des installations

Le site (coordonnées Lambert II étendu du site : X = 0811233 Y = 2420406) est implanté sur la commune de Longeville-en-Barrois, au Sud du Pays Barrois, dans le quart Sud-Ouest de la Meuse.

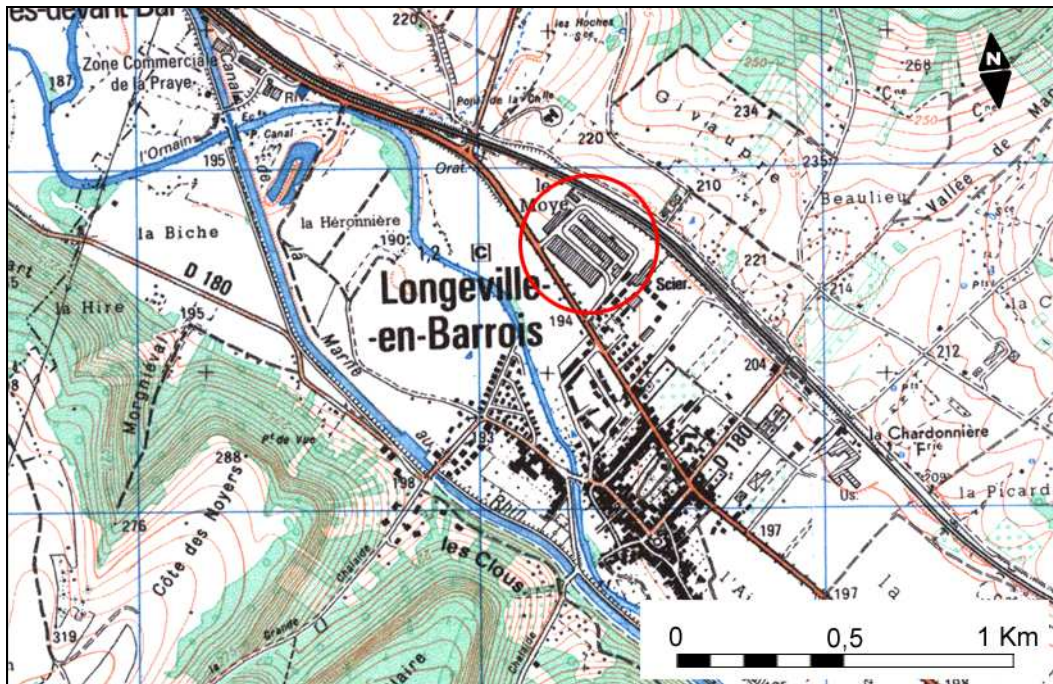


Figure 1 : Localisation de l'usine OBERFLEX à Longeville-en-barrois (55)

3.2 Documents d'urbanisme et servitudes

OBER est implantée dans en zone UX, réservée aux activités artisanales, industrielles et commerciales (dont les installations classées pour la protection de l'environnement), aux bureaux, aux services, ainsi qu'aux dépendances qui leur sont liées.

En matière de servitudes d'utilité publique sur la commune de Longeville-en-Barrois, le site est concerné par le périmètre de protection éloignée du forage de Longeville Nord.

Le site n'est soumis à aucune autre servitude.

3.3 Environnement physique

Topographie :

L'entreprise est située dans la vallée de l'Ornain qui se développe selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest. Cette vallée est délimitée par des versants de pente douce dont l'altitude maximale est d'environ 330 m. L'altitude du site est de 195 m.

Géologie :

Le plateau du Barrois se situe en bordure orientale du Bassin Parisien. Les différentes formations rencontrées dans ce secteur sont, de la plus récente à la plus ancienne :

- alluvions recouvrant la vallée de l'Ornain et de ses affluents ;
- calcaires du Portlandien inférieur, affleurant principalement en partie sommitale des plateaux ;
- calcaires marneux et marnes grises du Kimméridgien supérieur et moyen, présents sur les versants de la vallée de l'Ornain et de ses affluents.

Sismicité :

En ce qui concerne le département de la Meuse, la sismicité est très faible mais non négligeable. Une recherche des séismes historiques ressentis sur la commune de Longeville-en-Barrois n'a fourni aucune information du fait de la taille relativement faible de celle-ci.

Le recensement des séismes historiques ressentis à Bar-le-Duc fait apparaître que l'intensité maximale ressentie est de 3,5 sur l'échelle MSK (échelle allant de 1 à 12). On peut ainsi supposer qu'un séisme pourrait être à l'origine de légers dommages (éventuellement fissures dans les plâtres) mais n'aurait pas d'incidence sur les installations et les équipements.

Contexte hydrogéologique :

Deux niveaux aquifères sont susceptibles d'être rencontrés au droit du site :

- les sables et graviers alluviaux de l'Ornain qui se développent sur quelques décimètres,
- les calcaires blancs inférieurs du Kimméridgien rencontrés entre 5 m et 20 m.

✓ Au niveau de la Nappe alluviale de l'Ornain, du fait de la faible épaisseur de ces alluvions (2 à 4 m au maximum dans la plaine) et de la nature argileuse de ces dépôts, cet aquifère, peu productif, n'est pas exploité pour l'alimentation en eau potable ou industrielle dans la vallée. Il n'existe aucun usage connu des eaux de la nappe alluviale en aval hydraulique du puits Ober.

✓ Au niveau de la Nappe des Calcaires blancs inférieurs du Kimméridgien, la productivité de cet aquifère, qui varie en fonction du degré de fissuration de ces calcaires, est importante. De ce fait, elle est largement exploitée pour l'alimentation en eau potable des collectivités du secteur ainsi que pour l'alimentation en eau industrielle.

Contexte hydrologique :

Deux affluents de la Marne, la Saulx et l'Ornain, parcourent le pays Barrois du Sud vers le Nord.

L'unité hydrographique SAULX ORNAIN référencée VM6 dans le programme de mesures 2010-2015 du bassin Seine Normandie est caractérisée par la présence de forêt et de prairies en tête de bassin, une faible densité de population, un aléa érosif moyen et la présence de nombreux petits cours d'eau. L'Ornain se situe à 180 m au Sud Ouest du site d'Ober

La qualité des eaux de l'Ornain est classée en 1B (qualité bonne) par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Toutes les masses d'eau superficielles de l'unité hydrographique SAULX ORNAIN ont un objectif de bon état en 2015. Aucune masse d'eau superficielle de ce secteur ne présente de risque majeur de non atteinte du bon état 2015 (Source agence de l'eau Seine Normandie)

La principale activité présente sur l'Ornain est la pêche

Lors des crues importantes, la Saulx, l'Ornain, la Chée, la Vière, la Bruxenelle participent à l'inondation. La quasi totalité des crues importantes sont concomitantes. Le site OBER n'est pas soumis à l'aléa d'inondation de l'Ornain

Climatologie :

Département de transition entre la Champagne et la Lorraine, la Meuse voit son climat dominé par l'influence continentale du climat du nord-est de la France à laquelle se mêlent les influences océaniques dégradées du climat du bassin parisien, entraînant ainsi une certaine diversité des types de temps. Cette influence continentale se caractérise par une amplitude thermique annuelle assez marquée, avec des hivers longs et rigoureux, de fréquentes gelées de printemps et des étés souvent chauds.

Les vents froids et secs de nord-est alternent avec des vents océaniques plus doux et porteurs de pluie. Les précipitations, nombreuses sous forme d'averses orageuses en période estivale, sont plus continues et parfois neigeuses en hiver. Les vents dominants sont de secteurs Ouest et Sud-Ouest.

Ces conditions climatiques ne constituent pas d'éléments notablement limitants pour l'exploitation du site et ne nécessitent pas de modalités de construction particulières.

Foudre :

La région du site est caractérisée par un nombre global d'impacts légèrement plus faible que la moyenne nationale (0,70 impacts/km²/an pour une moyenne de 0,78). Le site peut donc être considéré en zone susceptible de foudroiement sans être particulièrement à risque.

Qualité de l'air :

La qualité de l'air au niveau du site est essentiellement liée au trafic routier de la route traversant la commune de Longeville en Barrois (RD180) et au trafic ferroviaire. Aucune autres données sur les activités polluantes n'est présente à proximité du site d'OBER.

Des mesures ont été réalisées à proximité de la route RD180. Elles montrent que la qualité de l'air respecte les objectifs de qualité qui ont été fixés par décret.

3.4 Environnement naturel

Paysage :

L'ensemble du Pays est constitué pour plus de la moitié par des terres destinées à l'agriculture, pour un tiers par des espaces naturels (forêts, bois, landes lacs et rivières), et pour le reste par des espaces artificialisés (infrastructures routières, ferroviaires, zones d'habitation et d'activités économiques). [Source : Pays Barrois].

Les coteaux sont fortement marqués au Sud comme au Nord :

- des côtes abruptes et boisées au Sud ;
- des coteaux aux pentes plus douces et occupés par des espaces agricoles et des vergers au Nord.

Faune et flore :

Aucune forêt ou espace naturel à fort enjeu économique ou écologique n'a été recensée à proximité de la société OBER.

Peu d'espèces animales ont été observées dans la zone d'étude. Seules des espèces animales communes, habituées à l'homme, peuvent être rencontrées sur le site : rongeurs, passereaux, etc

Patrimoine naturel :

Plusieurs ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), sont recensées au voisinage du site :

- la ZNIEFF « Tillaie-Erable à Scolopendre de Longeville-en-Barrois ». Il s'agit d'un groupement forestier d'éboulis calcaire. Elle se situe à environ 2 km au Sud de l'entreprise.
- la ZNIEFF « Savonnières devant Bar, Vallon à Salvange et fonds de l'enfer dans le Haut-Jure ». Elle est majoritairement constituée de Chênaie, charmaie à Stellaire sub-atlantique. Elle se trouve à environ 2,5 km à l'Ouest du site.
- la ZNIEFF « Le Rimaumont » sur la commune de Tannois. Elle est composée principalement de forêt de ravin à Frêne et Sycomore, de Chênaie-charmaie, de plantation de conifères et de Hêtraie à Mélèque. Elle se situe à environ 3 km au Sud-Est de l'entreprise

Il n'existe pas de réglementation précise sur les ZNIEFF, cependant ces zones, qui méritent une attention accrue, sont plus susceptibles que d'autres de subir une procédure de classement ou de protection.

Il n'y a pas de Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à proximité du site

Il n'y a pas de Zone NATURA 2000 à proximité du site.

Le site n'est pas concerné par d'autres inventaires, mesures de gestion ou de protection du milieu naturel ou du paysage, dont la DREAL Lorraine assure le suivi.

L'agriculture est l'activité dominante du secteur. Il n'y a cependant pas d'espace agricole protégé aux environs du site.

3.5 Patrimoine culturel

La commune de Longeville-en-Barrois possède un monument classé (Porche de Eglise Saint-Hilaire). OBER est située à 700 m au Nord de l'église. La société n'est donc pas concernée par la servitude de protection des monuments historiques (rayon de 500 m autour de l'église). Aucun autre édifice protégé n'est répertorié dans un rayon de 2 km autour du site.

3.6 Environnement humain et industriel

Habitat :

Une partie des habitations à proximité de l'entreprise est située de l'autre côté de l'ancienne route nationale à environ 60 m de la limite de propriété. La société est alimentée par le réseau d'eau potable de la commune de Longeville-en-Barrois.

Etablissement recevant du public :

Etablissement	Distance par rapport aux limites du site (m)	Orientation par rapport au site
Mairie	500	Sud
Ecole	400	Sud
Eglise	700	Sud
Salle des fêtes	500	Sud
Centre commercial	1 200	Nord-Ouest

Tableau 1. Liste des établissements recevant du public

Environnement industriel :

Le Pays Barrois se caractérise par un tissu important de PME – PMI. Les secteurs économiques dominants y sont la sidérurgie, la métallurgie, le secteur du bois, l'optique et la mécanique. [Source : Pays Barrois.

Les activités industrielles avoisinant le site sont détaillées sur le tableau ci-après.

Raison sociale	Activité	Distance par rapport aux limites de propriété (m)	Orientation par rapport au site
BERBERAT	Transporteur	30 m	Nord-Ouest
IDEACIER	Chaudronnerie, fabrication accessoires métal et tôles pliées.	Inclus dans les limites de propriété	Sud-Est
BERBERAT	Plate-forme transporteur TER ²	0 m	Nord
SCIERIE DU BAROIS	Scierie	100 m	Sud-Est

Tableau 1. Tableau des activités de la zone industrielle

Les réseaux à proximité du site :

La commune de Longeville-en-Barrois dispose d'un réseau d'assainissement collectif séparatif. L'entreprise n'est pas encore raccordée à ce réseau d'assainissement, mais un projet de raccordement est en cours d'étude.

A proximité du site, se trouvent les canalisations de gaz haute-pression de Ø150mm, gérées par GDF. L'entreprise est raccordée à ce réseau pour l'alimentation de la chaudière.

A proximité et sur le site, se trouve le réseau électrique d'EDF.

Voies de communication :

La ligne SNCF Paris-Strasbourg longe la base du coteau Nord de la vallée de l'Ornain.

Cette ligne est située à 60 m au Nord/Nord-Est d'OBER. Aucune servitude d'utilité publique n'a été recensée au niveau du site.

L'ancien tracé de la route nationale traverse l'agglomération de Longeville-en-Barrois. La société OBER se situe le long de l'ancien tracé de cette RN. Depuis le mois d'avril 2008, une nouvelle rocade est ouverte. Elle permet le contournement de Longeville-en-Barrois.

Le canal de la Marne au Rhin longe la base du versant Sud de la vallée de l'Ornain. Il s'agit essentiellement d'un trafic de plaisance.

Ce canal est situé à 750 m à l'Ouest du site d'OBER.

Aucune servitude aéronautique issue d'un aérodrome meusien n'est applicable au site, les servitudes de l'aérodrome le plus proche situé à Bar-le-Duc « les Hauts de Chée » ne concernant pas la commune de Longeville-en-Barrois.

Environnement sonore :

L'entreprise se situe en zone urbaine dans un environnement sonore élevé. Le fond sonore principal résulte du trafic routier et ferroviaire.

En juillet et août 2006, une étude acoustique consistant à évaluer le niveau ambiant sonore de l'usine et l'émergence sonore émis par l'activité OBER.

En période diurne, les niveaux sonores sont caractérisés par le bruit engendré par le trafic routier sur la RN.135 (requalifiée en route départemental depuis la mise en place de la déviation). En période nocturne, le trafic routier étant réduit, les bruits émis par l'usine OBER sont plus constants en énergie acoustique et en durée d'apparition.

Ces émergences, en période nocturne, ressortent légèrement au dessus des seuils réglementaires, principalement sur un point, correspondant à la zone du nouveau lotissement. Des mesures compensatoires ont été prises pour réduire les impacts de ces émergences.

Gestion des déchets :

La Communauté de Communes de Bar-le-Duc assure la collecte des déchets ménagers et assimilés pour les industriels. La collecte des autres déchets est assurée par les prestataires privés présents sur le département.

4/ IMPACT DU PROJET ET MESURE COMPENSATOIRE

4.1 Impact sur l'environnement naturel et le patrimoine

Impact sur le paysage :

L'impact paysager principal concerne la limitation des points de vue depuis la RD 180 vers les paysages forestiers situés au Nord du site.

Les modifications apportées sur le site, notamment l'installation de la nouvelle chaudière, objet du présent dossier, n'entraînent pas de modification sur l'impact paysager de l'entreprise puisqu'ils ont été effectués à l'intérieur de bâtiments préexistants.

Le pourtour des bâtiments est engazonné et le parking est bordé de haies. Les espaces verts sont entretenus fréquemment grâce à la présence sur site d'un jardinier salarié d'OBER.

Impact sur l'occupation des sols :

Toutes les modifications apportées sur le site dans le cadre de l'implantation de la nouvelle chaudière ont été réalisées sur des parcelles appartenant à la société OBER et déjà construites (réutilisation du bâtiment de l'ancienne chaudière à bois). Elles n'ont pas d'influence sur l'occupation des sols

Impact sur le patrimoine naturel et culturel :

Aucun impact sur le patrimoine naturel et culturel n'est lié au projet.

4.2 Impact sur le sol et le sous sol

Modification physique :

Les modifications apportées sur le site ont été réalisées à l'intérieur de bâtiments préexistants et ne sont pas de nature à altérer les caractéristiques des sols.

Sources de pollution :

La société OBER a pris toutes les précautions nécessaires pour limiter les risques de pollution du sous-sol.

L'ensemble des activités du site est réalisé à l'intérieur des bâtiments. Les stockages de produits liquides sont réalisés sur rétention dans un local dédié.

Les surfaces extérieures utilisées en tant que voies de circulation ou aires de stationnement notamment sont imperméabilisées.

En fonctionnement normal, l'impact sur le sol est nul. La probabilité de pollution des sols est donc jugée quasi inexistante soit par les volumes stockés, soit grâce aux moyens techniques mis en place.

4.3 Impact sur les eaux superficielles et souterraines

Consommations d'eau :

Les eaux consommées par OBER proviennent principalement d'un puits privé présent sur le site et du réseau public d'eau potable. Ce réseau est équipé de clapets anti-retour.

Eau sanitaire :

Après collecte dans une fosse septique, l'eau issue des sanitaires est rejetée dans l'Ornain. La vidange et le nettoyage des fosses septiques sont assurés par la société Malézieux.

Gestion des eaux pluviales :

Les toitures ne sont pas équipées de collecte spécifique des eaux de pluie. La collecte des eaux pluviales de voiries et des espaces imperméabilisés est réalisée via un caniveau central rejetant dans le réseau d'eaux usées de l'entreprise.

Gestion des eaux d'extinction incendie :

Le volume d'eau à recueillir serait confiné dans le réseau d'eau du site par la mise en place d'obturateur aux deux points de sortie du site. Une pompe de relevage serait mise en place pour renvoyer l'eau dans les réseaux vers le second bassin de stockage des grumes, qui sera maintenu vide. Cette pompe serait déclenchée en parallèle de la fermeture des obturateurs.

Après vérification de la nature des eaux d'incendie, elles seraient pompées puis éliminées par une entreprise agréée ou rejetée en milieu naturel en fonction des résultats sur avis de la DREAL.

Condition de collecte, traitement et rejets :

Il n'existe pas de réseau séparatif sur le site. L'entreprise n'est pas raccordée au réseau d'assainissement collectif et tous les rejets ont lieu dans le milieu naturel

Plusieurs rejets sont identifiés :

- Eaux pluviales : elles sont collectées par un réseau unitaire et rejetées dans le milieu naturel;
- Eaux usées (sanitaires) : après collecte dans une fosse septique, l'eau est rejetée dans l'Ornain ; La vidange et le nettoyage des fosses septiques sont assurés par la société Malézieux.
- Eaux de process : Elles correspondent uniquement au refroidissement en continu des étages haut et bas des presses et des pompes de circulation. Elles sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales.
- Eaux pluviales (ruissellement toiture et plateformes) : elles sont acheminées vers l'Ornain par l'intermédiaire des 2 canalisations passant sous l'ancienne route nationale (RD180).
- Eaux d'incendie : ces eaux seront confinées dans le réseau grâce à des obturateurs, puis stockées dans un bassin étanche avant d'être pompées puis éliminées par des prestataires spécialisés.

OBER a pris des dispositions pour étudier un projet de mise en place d'un réseau séparatif avec raccordement de ce réseau au réseau d'assainissement collectif.

A l'issue de ce projet, les seuls rejets en milieux naturels seront les eaux de refroidissement des pompes et les eaux de toitures et plateformes.

Emission dans l'eau :

Au vu des résultats d'analyses d'eau, il apparaît au niveau des rejets que les concentrations des différents polluants mesurés au niveau des rejets sont conformes aux prescriptions réglementaires de l'arrêté du 02 février 1998 ;

Il apparaît que l'analyse d'eau du puits montre une eau moyennement minéralisée (conductivité 666 $\mu\text{S}/\text{cm}$), au faciès bicarbonaté calcique caractéristique d'une eau ayant circulé à travers des terrains calcaires. L'analyse est conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Ces résultats analytiques ne mettent en évidence aucune trace de contamination des eaux liées aux activités pratiquées sur le site Ober.

Mesures de limitation des impacts

- Depuis 2003, OBER a régulièrement réduit sa consommation d'eau, soit de 50% entre 2003 et 2005 ;
- L'ensemble des produits chimiques liquides dispose actuellement de bacs de rétention étanche aux substances qu'il contient. Cette mesure concerne le stockage des matières premières, les en-cours et les déchets ;

- Les cuves souterraines (fuel et gazole) sont enterrées dans des caissons bétonnés ;
- L'entreprise prévoit d'installer des séparateurs d'hydrocarbures sur son parking afin de limiter l'impact lié à la circulation des véhicules.

4.4 Impact sur l'air

Emissions de solvants dus au poste de finition

OBER a mis en place un Schéma de Maitrise des Emissions de solvants qui lui permet aujourd'hui de respecter les seuils de rejets imposés par la réglementation.

Afin de limiter les rejets de solvant, OBER a remplacé la majorité des colles utilisées par des colles à base d'eau ou ne contenant que des extraits secs. Quant aux produits de finition, ils sont remplacés au fur et à mesure des avancées technologiques par des produits à base d'eau. Des études technico-économiques de substitution des produits sont encore en cours à la date de l'étude d'impacts au travers d'une démarche d'éco-conception.

Concernant les produits de nettoyage, la société OBER a mis en place un circuit fermé de récupération des solvants de nettoyage souillés. Ceux-ci sont éliminés par des prestataires spécialisés.

Emissions de vapeur d'eau

Ces émissions sont issues de la mise à l'air libre des bâches à condensas.

Emissions de poussières

Ces émissions sont limitées dans la mesure où l'ensemble des machines est capoté et le site dispose d'une aspiration centralisée qui permet le captage à la source des poussières. Les machines, par ailleurs, régulièrement contrôlées et entretenues. Les poussières collectées sont stockées dans un silo.

Il n'existe qu'une seule émission canalisée sur le site – celle de la chaudière bois.

Emissions des chaudières

- ✓ Chaudière gaz

En date du 02/02/2010, la société Bureau Veritas a réalisé une campagne de mesure de la chaudière. La chaudière est conforme aux exigences réglementaires. Aucun obstacle naturel ou artificiel ne perturbe la dispersion des gaz de combustion.

- ✓ Chaudière bois

Afin de valoriser énergétiquement ses chutes de production ainsi que celles d'un autre site du groupe, l'entreprise a installé en 2007 une chaudière bois (elle dispose également d'une chaudière de secours au gaz). Le combustible utilisé est un mélange de bois, de panneaux de bois revêtus ou non et de papiers techniques. Ce mélange équivaut à 89% de bois naturel, 8% de résine et 3% de papier. Des procédures de tri des chutes de production ainsi qu'un

cahier des charges ont été mis en place afin de garantir un combustible de qualité.

Des analyses ont été réalisées sur la chaudière bois. Tous les rejets atmosphériques respectent les valeurs limites fixées par l'arrêté du 25 juillet 1997 (combustion de bois), sauf la concentration de poussières qui est supérieure aux seuils réglementaires. En 2011 l'entreprise a fait modifier le système de traitement des fumées pour diminuer les émissions en poussière.

Afin de limiter les impacts de la chaudière bois, la société OBER a passé un contrat de suivi et d'entretien régulier avec le fabricant de chaudière.

4.5 Bilan énergétique

Origine :

Les énergies présentes sur le site sont l'électricité, le gaz naturel, la biomasse, le fuel domestique et le gazol.

Utilisation :

- L'énergie électrique entrant est utilisée pour le process, l'éclairage et le chauffage des bureaux.
- Le gaz permet l'alimentation de la chaudière gaz.
- La biomasse sert à l'alimentation de la chaudière bois (chaudière principale). Celle-ci assure le chauffage des ateliers, bureaux et la production de vapeur.
- Le fuel domestique est uniquement utilisé pour les engins de manutention.
- Le gazole est utilisé pour les véhicules de société.

Utilisation rationnelle de l'énergie :

L'entreprise s'est engagée dans des démarches de rationalisation de sa consommation énergétique, notamment en

- Diminuant de plus de 30% entre 2003 et 2010 sa consommation électrique grâce à des investissements tels que des portes à fermeture automatique, la modification du compresseur, la modification de l'aéro-réfrigérant ;
- Mettant en place une chaudière bois qui permet à la fois de remplacer une énergie fossile (gaz) par une énergie renouvelable (bois), et de valoriser les chutes de production permettant de réduire sa consommation de gaz de 50% entre 2003 et 2010.
- Menant des études sur des énergies renouvelables (cogénération avec l'ancienne chaudière bois, devis photovoltaïques). Ces études ont démontrées la non rentabilité économique de ces alternatives en l'absence de débouchés locaux pour le surplus énergétique produit ou d'un retour sur investissement trop long (supérieur à 10 ans pour le photovoltaïque).

La société a pris conscience de l'impact de ces activités sur le climat. Elle a réalisé son bilan carbone en 2009 et a entrepris des démarches de réduction des GES.

Les activités de la société ne sont pas considérées comme énergivores et la fabrication de panneaux finis à base de bois est considérée comme puits de carbone. Compte tenu des volumes fabriqués, des énergies utilisées et émissions atmosphériques (l'entreprise n'est pas soumise aux quotas d'émission CO₂), les activités de la société ont un impact faible vis-à-vis des émissions CO₂ et du réchauffement climatique.

4.6 Trafic

L'accès des véhicules légers et des poids lourds se fait par la RN 135 (axe Ligny-en-Barrois/Bar-le-Duc) puis par la RD au sud du site, sans traversée de Longeville en Barrois depuis l'ouverture de la rocade de contournement de la commune.

D'autre part la majorité du trafic des véhicules légers se fait en direction de Bar le Duc due à la localisation des salariés et des activités commerciales, évitant ainsi la traversée de Longeville.

Les modifications apportées à l'usine, notamment la nouvelle chaudière au bois, n'ont pas d'impact notable sur le trafic induit par l'établissement, ni par conséquent sur le trafic dans le voisinage.

4.7 Impact sur la tranquillité du voisinage Bruit

Au vu des résultats des mesures de bruits effectuées en périmètre du site, les niveaux sonores engendrés par les installations respectent les valeurs spécifiées par l'arrêté ministériel.

L'émergence a été évaluée en tenant compte des mesures usines « en marche » et usine « à l'arrêt ».

Compte tenu de l'état initial révélant une émergence non conforme en période nocturne, l'entreprise a mis en place des mesures correctives.

Suite à la mise en place de ces mesures entre 2007 et 2009, la société a fait réaliser une nouvelle mesure de bruit le 08 février 2010. Les résultats mettent en évidence l'effet et l'impact positif de ces mesures sur le bruit et sa réduction tant sur les niveaux ambiants que sur les niveaux d'émergence sonores.

Les mesures compensatoires mises en place sur le site permette d'atteindre les seuils de conformité réglementaire tant sur la partie des niveaux de bruit ambiants que sur les niveaux de bruit émergent.

4.8 Gestion des déchets

Les déchets générés sur le site sont triés (bois, panneaux, cartons, plastiques, déchets ménagers, palettes...).

Ils sont éliminés par des filières agréées qui favorisent le recyclage et la valorisation énergétique de ces déchets.

La mise en place de la nouvelle chaudière bois a permis de valoriser énergétiquement des chutes de production type placage naturel, panneaux plaqués et panneaux stratifiés qui faisaient l'objet d'un traitement à l'extérieur.

4.9 Impact des nuisances olfactives

Au vu des données relatives aux produits mis en œuvre et à la configuration du site, aucune nuisance olfactive sur le voisinage n'est envisageable (absence d'odeur à l'extérieur des bâtiments).

Il est à noter qu'aucune plainte de voisinage n'a été déposée pour gênes consécutives à odeurs, depuis la mise en service de l'installation (soit depuis plus de 40 ans).

4.10 Emission lumineuse

Aucun projecteur, spot ou luminaire de forte puissance n'est ainsi utilisé. L'implantation de la nouvelle chaudière n'a pas modifié les installations d'éclairage existantes.

Aucune nuisance lumineuse nocturne n'est donc issue du site.

4.11 Analyse des effets temporaires

Les périodes d'arrêts des installations ont lieu généralement pendant les périodes de congés d'hivers et d'été (3 semaines courant Aout et 2 semaine fin Décembre début Janvier). Pendant ces périodes les travaux d'interventions sont planifiés pour préparer les plans d'intervention des entreprises Extérieures en cas de besoin et prévoir et gérer les impacts environnementaux pouvant être lié à ces travaux.

Les installations ne sont actuellement pas équipées d'installations de traitements mais certaines sont prévues. Des procédures de maintenance et d'urgence seront créées dès mise en œuvre des installations de ce type pour parer à toute pollution en cas de défaillance.

5/ EVALUATION DE L'IMPACT SANITAIRE

La méthodologie d'évaluation qualitative et quantitative de l'impact sanitaire des installations de la société OBER s'appuie sur la prise en compte des scénarii les plus défavorables dans les conditions d'expositions les plus majorantes. Elles concernent les concentrations les plus importantes reçues par un habitant vivant 24h/24h dans la zone la plus exposée.

Les évaluations des expositions se sont basées sur des mesures de rejet à la source (émissions des chaudières bois et gaz ainsi que les émissions des activités émettrices de COV) et sur une modélisation de la dispersion

atmosphérique prenant en compte 8 cibles potentielles à la périphérie du site :

3 habitations (dont une en cours d'acquisition à la date la présente étude), 2 lotissements, une école, un terrain de foot, et des pâturages.

Cette étude a pris en compte les diverses voies d'exposition susceptibles de porter atteinte à la santé publique, dans le cadre d'une exposition chronique :

- par inhalation : la totalité des polluants identifiés et bénéficiant d'une valeur toxicologique de référence a été prise en compte ;
- par ingestion : les polluants ont été choisis en fonction de leurs propriétés physiques.

L'évaluation toxicologique montre que pour chaque polluant la survenue d'un effet toxique par voie d'ingestion ou par voie d'inhalation est très peu probable.

6/ REMISE EN ETAT DU SITE

6.1 Mesures envisagées

Les modifications effectuées, notamment l'installation de la nouvelle chaudière à bois, n'ont pas d'impact particulier sur la procédure de remise en état du site, les structure les accueillant existant déjà.

En cas de cessation d'activité, l'entreprise a déterminé conjointement avec le maire que le site occupé par la société resterait classé en zone UX – zone d'activité existante. La société OBER s'engage à fournir un rapport de cessation d'activité qui présentera les mesures prises ou prévues pour supprimer les impacts sur l'environnement et les risques de pollution pouvant se développer a posteriori de la cessation d'activité.

Le préfet sera prévenu au moins trois mois avant que l'activité ne cesse définitivement.

6.1 Usage futur du site

L'entreprise a déterminé conjointement avec le maire, qu'en cas de cessation d'activité, le site occupé par la société restera en zone UX – zone d'activité existante.

A la fin de l'occupation du site, l'entreprise aura donc pour objectif de restituer un site en état compatible pour un nouvel usage industriel et fournira tous les rapports de diagnostics nécessaires à la démonstration de cet état.

7/ EVALUATION DU COUT DES MESURES COMPENSATOIRES

Le coût des mesures compensatoires correspond au montant investi par la Société OBER pour la mise en place d'équipements liés à la protection de l'environnement, au niveau de la qualité de l'eau, de la production de déchets et des impacts sonores et visuels.

Au total, les investissements réalisés ou en cours de réalisation pour la protection de l'environnement s'élèvent à 215 kEuros : moyenne des dépenses lissées sur les 3 dernières années, soit 1.02 % du chiffre d'affaire du site.

8/ ANALYSE DES METHODES UTILISEES ET DES DIFFICULTES RENCONTREES POUR EVALUER LES IMPACTS DE L'ACTIVITE

Les difficultés particulières ou incertitudes rencontrées dans le cadre de l'élaboration de cette étude sont les suivantes :

- quantification des rejets aqueux quasi impossible par mesure in situ en l'absence de débit suffisant. La quantification des flux a donc dû être effectuée sur la base de calculs théoriques de consommations et de pertes notamment sur les installations de production de vapeur.
- Absence de nouvelles données de comptage sur l'ancien tracé de la RN 135, ne permettant pas d'actualiser l'influence du trafic du site par rapport aux comptages réalisés avant ouverture de la déviation Nord de Longeville en Barrois.
- Etudes prospectives concernant la mise en place de séparateurs à hydrocarbures, le raccordement au réseau d'assainissement et un traitement des poussières sur la chaudière bois toujours en cours.
- Absence de données de qualité de l'air sur le secteur d'étude
- Filière d'élimination des cendres de combustion difficile à identifier et à mettre en place en fonction des tonnages produits, la valorisation agricole ne semblant pas possible

Aucune autre difficulté particulière n'a été rencontrée au cours de cette étude.